

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Mardi 31 mars 2015

Président : Monsieur Robert de KERVÉGUEN, Maire de Vigny

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DUMONT, Catherine DANIEL, Marie-France PUGET, Patrick MADI, Jean FERLIER, Anick PERTUISOT, Alain PAVIOT, Christian EVRARD, Catherine BONNOUVRIER, Isabelle COT, Philippe CORTES, Vincent GUILLOUËT, Delphine VALIN-HOBBE

Absente excusée : Mme Ana FAUVET qui a donné pouvoir à M. Robert de KERVÉGUEN,

La séance est ouverte à 20 h 30.

Monsieur Alain PAVIOT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Chaque membre de l'assemblée a été destinataire du compte rendu de la dernière réunion en date du 24 février 2015.

Aucune objection n'étant faite, le compte rendu est par conséquent approuvé.

Le Président propose de passer à l'ordre du jour.

SUIVI DES DOSSIERS EN COURS :

- Subventions du PNR :

Le PNR, dans sa séance du 9 mars dernier, a accordé à la Commune de Vigny :

- une subvention de 2 000 € pour le projet de plantations durables (50 % du montant subventionnable de 4 000 € H.T.)
- une subvention de 3 640 € pour la réalisation d'un audit de l'éclairage public (70 % du montant subventionnable de 5 200 € H.T.)

- Dépôt de sel :

Un mail a été adressé à Monsieur ALBIN, responsable du secteur Vexin au Conseil Général au sujet de la reconstruction du mur du dépôt de sel qui n'a toujours pas été réalisée et lui renouveler notre inquiétude quant à ce dépôt de sel à ciel ouvert et les conséquences environnementales possibles.

- Aire de jeux :

Monsieur Claude Dumont a rencontré Monsieur FEUGUEUR de la Société ATC Bâtiment qui s'est engagé à nous fournir, pour la fin de la semaine, une solution pour remplacer les copeaux pour amortir la chute des enfants au niveau du jeu de la tour palmier.

Effet, les copeaux mis en place ne sont pas règlementaires ce qui nous a contraint à interdire l'accès à ce jeu par mesure de sécurité.

Dès que tous les jeux seront fonctionnels, Monsieur Claude Dumont propose de faire appel à un bureau de contrôle.

- **Entretien de la voirie :**

Il est prévu, avec le poids lourds du SIEVA, d'aller chercher du goudron chaud pour boucher les différents nids de poule qui se trouvent sur les voies communales.

Monsieur Claude Dumont a déjà répertorié toutes les rues concernées.

Monsieur Robert de Kervéguen insiste sur une intervention rapide car sa responsabilité de maire est engagée.

- **La Poste :**

Nous n'avons toujours pas reçu de réponse aux courriers adressés à Monsieur Michel Lucas, Directeur du bureau de poste de Vigny et Marines au sujet de la suppression des boîtes postales.

Madame Edith Andouvie, qui participe à des réunions au niveau du Département, se fera le relais de la commune de Vigny pour obtenir une réponse aux courriers.

Une solution consisterait à installer rue de la Croix Jacquebot une boîte aux lettres multiples destinée aux entreprises.

Monsieur le Maire fait savoir qu'une déclaration préalable de travaux a été déposée à la mairie pour le remplacement de la porte d'entrée manuelle de la poste par une porte automatisée, la création d'une grille de ventilation et d'un coffret ERDF.

Un dossier a été également établi pour le réaménagement intérieur des locaux afin de se mettre en conformité avec les règles sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

- **Informatisation de la Mairie :**

Monsieur Philippe Cortes fait savoir que le serveur NAS a été installé à la mairie, il reste à faire l'arborescence des répertoires et initialiser chaque compte.

- **Site Internet :**

Madame Marie-France Puget rappelle que le nouveau site internet est en ligne depuis le 24 mars. Elle invite chacun à lui transmettre des informations et des photos concernant les événements de la commune pour le faire vivre.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal tiennent à adresser des félicitations et à remercier Mesdames Marie-France Puget, Ana Fauvet et Monsieur Alain Bonnouvrier pour le travail considérable réalisé pour la mise en place de ce nouveau site.

PERMIS DE CONSTRUIRE DU GYMNASSE :

Le syndicat intercommunal des collèges des cantons de Marines et Vigny a déposé la demande de permis de construire pour le gymnase au Bord'Haut de Vigny le 11 mars dernier.

La Présidente a joint dans le dossier un courrier acceptant la création de 31 places de stationnement conformément à l'étude du cabinet Hortésie sur la mutualisation des places de stationnement dans le cadre d'un projet d'ensemble comprenant le gymnase, l'école de musique, les futures activités dans les locaux de la CCVC, avec une participation du syndicat à hauteur de 25 % du montant H.T. , décision votée lors du comité syndical du 10 mars dernier.

Les places de stationnement seront réalisées sur le CV 6 situé entre la rue de Rouen et la RD 14. Monsieur Christian Evrard précise que la CCVC va certainement demander une sortie sur le CV6.

Pour répondre à Madame Catherine Bonnouvrier, les travaux devraient commencer en 2016 avec une mise à disposition en 2017. Il bénéficiera d'abord aux collégiens mais sera ouvert aux associations sportives.

Le syndicat intercommunal des collèges des cantons de Marines et Vigny ont prévu de contracter un emprunt sur 40 ans.

A la demande de Monsieur Christian EVRARD, le 75 % restants seront à la charge de la CCVC et de la commune. Une convention sera signée entre les parties.

Il serait souhaitable que les travaux de VRD puissent être prévus en même temps que ceux de l'école de musique.

Monsieur Claude Dumont précise qu'en sa qualité de premier vice président et représentant la commune il participera à la commission travaux qui suivra ce dossier.

COMMISSION ECONOMIQUE ET DES FINANCES :

- Budget Primitif 2015 – Commune et Service Assainissement :

Le Conseil Municipal a été destinataire du compte rendu de la réunion de la Commission Économique et des Finances en date du 24 mars dernier ainsi que du Budget Primitif 2015 de la Commune et du Service Assainissement et d'un certain nombre d'annexe

- BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE :

Il s'élève en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 2 679 938,02 € et pour la section d'investissement à 1 911 112,92 €.

Le détail de différents articles est porté sur la page de gauche du document qui a été remis à chaque membre.

Section de Fonctionnement - dépenses

Monsieur le Maire fait savoir que la commune devra être exemplaire dans ses charges de fonctionnement à caractère général.

Il est proposé de les diminuer de près de 10 %, à l'exception de l'article 6226 « Honoraires » où la somme portée tient compte de l'éventualité de faire appel à un avocat en cas de contentieux sur l'urbanisme, du bornage de plusieurs chemins (sente des Ormeteaux – chemin de Vernon), des différentes interventions de bureaux d'études (école de musique, réhabilitation et accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite, amélioration de l'éclairage public, mutualisation du stationnement au Bord'Haut de Vigny), de l'AMO pour la création de massifs fleuris dans le cadre du PNR (remplacement des fleurs par des plantes vivaces). Certaines opérations bénéficieront de subventions.

- Article 6218 « autre personnel extérieur – personnel du CIG » :

Monsieur le Maire attire l'attention sur le travail considérable qui a déjà été entrepris depuis cette nouvelle mandature sur l'archivage, sachant qu'il n'a jamais été « touché » aux archives communales.

Madame Marie-France Puget et Monsieur Jean Ferlier ont commencé à trier en remettant dans un premier temps aux syndicats intercommunaux leurs propres archives.

Cette phase étant désormais terminée, Il est proposé de faire intervenir une archiviste du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) dans le cadre d'une mission de réorganisation des archives communales, la première phase sera consacrée à l'élimination règlementaire et au début du pré-classement des documents.

Cette prestation prendrait environ 1 semaine de 39 heures et le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Il est envisagé de créer un local archives répondant aux normes dans le sous-sol de la salle des fêtes.

- Article 657362 « subvention versée au CCAS » :

La subvention versée au CCAS a été diminuée par rapport à l'an dernier car le budget du centre communal d'action sociale est excédentaire chaque année ce qui n'a pas réellement de sens.

Section de Fonctionnement - recettes

- Article 7411 « DGF forfaitaire » :

A aujourd'hui les chiffres ne sont pas encore officiels, mais l'on prévoit une baisse de la DGF de 9,34 % et un reversement par la commune des recettes locales au titre du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) avec une augmentation de 50%.

- Article 7311 « Contributions directes » :

Après avoir pris connaissance des différentes annexes au budget et sur proposition du Maire et de la Commission Économique et des Finances, il est suggéré d'augmenter de 3 % les taux d'imposition. Les recettes de fonctionnement diminuant fortement, cette mesure ne couvrira pas la perte financière estimée à 28 460 € mais devrait nous permettre de maintenir un service de qualité, valoriser notre village en engageant notre programme d'investissement nécessaire et indispensable.

Si la commune peut se féliciter d'avoir des taux d'imposition communaux bas en comparaison à d'autres communes de même taille, ne pas les augmenter de façon lissée et modérée n'est pas la solution au regard des services mis à la disposition des habitants et que nous voulons maintenir mais aussi des investissements à réaliser car la commune a pris du retard. L'exemple de la redevance d'assainissement anormalement basse pendant des années (cf budget du service assainissement) en est la parfaite illustration.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Monsieur Robert de Kervéguen fait savoir que l'intercommunalité va augmenter de 19 % ses taux d'imposition du fait de l'évolution de ses compétences.

Les taux d'imposition du Département ne sont pas encore connus.

Section d'investissement - dépenses

- Opération 06/11- embase croix clocher de l'église :

Les travaux sur le clocher de l'église sont beaucoup plus importants que prévus. Il semblerait que ces dégâts soient dus à la foudre. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance de la commune. L'intervention nécessitera l'utilisation d'une nacelle.

Monsieur Claude Dumont fait part de sa difficulté à connaître la hauteur du clocher pour déterminer le choix de la nacelle.

Monsieur Alain Paviot suggère de faire intervenir une société disposant d'un drone permettant peut-être de s'affranchir d'une nacelle. Monsieur Claude Dumont va se renseigner.

- Article 2113 «Terrains aménagés autres que voirie » :

Monsieur le Maire précise qu'un emplacement réservé au profit de la Commune figure au PLU pour l'acquisition de la Place Rohan dite place des marronniers.

L'architecte des bâtiments de France ayant fait savoir oralement qu'il ne s'opposerait pas à un projet d'aménagement de cette place, une nouvelle consultation est en cours auprès du service des domaines afin d'acquérir cette parcelle.

Puis une discussion s'engage sur la vente du château et sur le fait que les acquéreurs éventuels souhaiteraient conserver cette place.

Programme d'investissement :

Il est donné connaissance de la projection du programme d'investissement comprenant :

- la construction de l'école de musique et auditorium
- le contrat rural :
 - réhabilitation de la mairie
 - accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite
 - aménagement des locaux de l'ancienne école de musique
- les logements communaux :
 - réhabilitation du logement au 12 rue du Général Leclerc
 - création de 5 logements dans les locaux de l'ancienne perception
 - remplacement de fenêtres logement 2 rue du Général Leclerc
- travaux de voirie :
 - réfection de la route du Bord'Haut et rue des Saules après travaux d'assainissement
 - réfection des trottoirs après travaux d'assainissement
 - réfection d'autres chaussées
- rénovation de l'éclairage public
- acquisition de la place Rohan dite des marronniers

Ces travaux seront entrepris si les différentes subventions attendues sont accordées ou alors ils seront réalisés à minima.

- **BUDGET PRIMITIF 2015 - SERVICE ASSAINISSEMENT :**

Il s'élève en recettes et en dépenses pour la section d'exploitation à 296 558,38 € et pour la section d'investissement à 670 185,54 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a de gros projets en cours d'élaboration en matière d'assainissement : la mise en séparatif des réseaux et la réalisation d'une station d'épuration intercommunale.

- Article 7061 « Redevance d'assainissement » :

Il est proposé d'augmenter le montant de la redevance d'assainissement, principale recette d'exploitation, qui est actuellement de 1,30 € le m3 consommé et de le passer à 1,50 € le m3 pour 2015.

Il est rappelé que la redevance est notre seule ressource financière et qu'elle reste très en dessous de la moyenne.

Programme d'investissement :

Il est communiqué la projection du programme d'investissement comprenant :

- les travaux d'assainissement :
 - l'assistance à maîtrise d'ouvrage
 - la mise en séparatif de la rue du Général Leclerc, route d'Us, route du Bord'Haut, rue de saules
- la station d'épuration intercommunale :
 - achat du terrain
 - frais d'étude
 - relevé topographique et l'étude géotechnique
 - la construction de la station d'épuration

ANNEXES :

Un certain nombre de documents figure en annexes des budgets à savoir :

- Annexe I - État des emprunts au 1^{er} Janvier 2015 du budget principal et du Service Assainissement
- Annexe II - Taux d'endettement de 2008 à 2015 du budget communal et du Service Assainissement
- Annexe III - Répartition du produit des taxes locales et la part des taxes locales dans les recettes de fonctionnement
- Annexe IV - Estimation de la perte des ressources
- Annexe V - Imposition 2014 des communes de la CCVC
- Annexe VI - Évolution des dépenses et recettes de 2011 à 2015
- Annexe VII - Service Assainissement - amortissements 2015
- Annexe VIII - Service Assainissement - amortissements des subventions 2015
- Annexe IX - Opération cession du terrain le clos beau pré

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de la Commission Économique et des Finances,

Vu les explications de Monsieur le Maire,

Approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2015 de la Commune et du Service Assainissement.

DELIBERATIONS :

- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés coordonné par le SMDEGTVO :

Madame Marie-France Puget fait part de la suppression des tarifs réglementés de vente d'électricité - jaune et vert – au 31 décembre 2015, à savoir pour la Commune de Vigny le foyer rural en tarif jaune et la STEP en tarif vert. Au 1^{er} janvier, les acheteurs devront avoir signé un nouveau contrat avec le fournisseur de son choix.

Le Syndicat Mixte Départemental d'électricité, de gaz et de Télécommunications du Val d'Oise a constitué un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés et propose à la Commune de Vigny d'y adhérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés du SMDEGTVO,

- approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés coordonné par le SMDEGTVO,
- donne mandat au Président du SMDEGTVO pour signer et notifier les marchés ou accords cadres dont la commune de Vigny sera partie prenante,
- décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou Marchés subséquents dont la commune de Vigny est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés,
- autorise le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Adhésion de la commune de Haute-Isle au SMGFAVO :**

La Commune de Haute-Isle a demandé son adhésion au Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise qui l'a acceptée à l'unanimité en réunion syndical du 14 février dernier. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Haute-Isle au SMGFAVO.

- **Convention Aliaxis : installation de microstations à la station d'épuration :**

Madame Marie-France Puget fait savoir que la Société Aliaxis à installer sur le site de la station d'épuration des prototypes de microstations pour l'assainissement non collectif destinées à traiter les eaux usées d'habitations individuelles non raccordées au tout-à-l'égout. Cette société sollicite le renouvellement de cette autorisation sur une parcelle de 60 m² (lit de séchage des boues abandonné) sur le terrain de la station d'épuration de Vigny moyennant une redevance annuelle d'un montant de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur cette mise à disposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

- **Dossiers DETR :**

Monsieur Claude Dumont fait part de son rendez-vous avec Monsieur BOUDIAS qui est venu présenter le PACT qui a pour vocation d'accompagner les communes dans la création de logements à vocation sociale.

Une opération pourrait être menée dans le bâtiment de la Gaudière, dans les locaux libérés par la Perception y compris le logement de fonction, pour la création de 5 logements ainsi que pour la rénovation des 5 logements dans le prolongement du bâtiment de la Gaudière.

Pour cette année, il est proposé de solliciter, en priorité, une demande de subvention pour la construction de l'école de musique et, si cette opération n'est pas éligible, de déposer un dossier pour la rénovation de l'appartement inoccupé au dessus de l'épicerie dont le montant des travaux a été estimé à 50 000 € avec une possibilité de subvention de 40 % dans le cadre de la DETR.

INFORMATIONS DIVERSES

TRANSPORT A LA DEMANDE :

Il est rappelé que le transport à la demande offre la possibilité aux habitants des 34 communes de la CCVC de se déplacer sur réservation.

A partir du 1^{er} Avril 2015, le nouveau chauffeur est Monsieur NOGENT qui est joignable au 07 87 11 75 92.

CHEMIN DE LA FONTAINE AUX MALADES :

Monsieur Claude Dumont fait savoir que le SIEVA doit nous prêter sa mini-pelle pour nous permettre de nettoyer le haut du chemin de la fontaine aux malades où des gravats ont été déposés depuis de nombreuses années.

TENNIS-CLUB :

Le Président du Tennis-Club a sollicité la commune pour la rénovation du Club House. Ces travaux consisteraient à poser une cloison pour fermer les vestiaires, remettre en état le coin douche et repeindre les lambris.

Monsieur le maire précise que lors de l'Assemblée Générale du Tennis Club de Vigny en date du 14 octobre 2014, il avait proposé que les travaux soient intégralement pris en charge et réalisés par les employés communaux et les matériaux pris en charge par le Tennis-Club.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président passe la parole aux membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Claude Dumont précise que le terrain de boules est en cours de réalisation et que le ravalement des vestiaires est pratiquement achevé.
- Madame Anick Pertuisot rappelle les jeux inter villages le 11 avril prochain à Cléry-en-Vexin. Le comité d'organisation prévoit avant la remise des récompenses une chorégraphie avec tous les enfants. Il est décidé de mettre l'information sur face book.
- D'autre part, la commission animation va se réunir le 15 avril prochain pour l'organisation de la manifestation du 6 juin.
Il sera proposé de demander une participation de 9 € par personne pour le déjeuner.
Monsieur le Maire a donné son accord pour faire appel à l'ensemble de percussions brésiliennes du SIMVVO « Lézard tape – batucada »
- Monsieur Claude Dumont fait savoir que le journal du PNR « les couleurs du Vexin » du mois d'avril porte sur la biodiversité. Il invite le conseil municipal à en prendre connaissance car la commune s'est engagée depuis peu dans une action « zéro phyto ».

Dans l'assistance, des interrogations sur le rôle de la commission communale des travaux.

Monsieur le maire rappelle et précise qu'il y a deux commissions distinctes :

Une commission présidée par Monsieur Claude Dumont : «commission immobilier communal, voirie, entretien, circulation » dont les membres sont Messieurs Patrick Madi, Alain Paviot, cette commission volontairement en nombre restreint pour agir utilement, et a vocation à gérer quotidiennement l'entretien de la commune et entreprendre des travaux nécessaires.

Une commission présidée par Monsieur Patrick Madi : «commission travaux » dont les membres sont Messieurs Claude Dumont, Christian Evrard, Jean-Claude Germain, Jean-Michel Jorelle, Joël Radet, cette commission a vocation à se réunir et travailler sur les programmes d'investissement lourds, tel que la création de 5 logements communaux, école de musique Lorsque les programmes seront bouclés et validés d'un point de vue financier cette commission aura bien entendu vocation à se réunir mais à ce stade, c'est prématuré.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Mardi 28 avril 2015 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 30.